# LUMIÈRES LANDAISES

Le bulletin du Cercle Frédéric Bastiat (www.bastiat.net)

N° 107. 2ème trimestre 2018

Directeur de la publication : Patrick de Casanove

Rédaction : Cercle Frédéric Bastiat 146 Rue des Hauts du Lac 40440 Ondres

Tél. 05 59 45 36 47
E-mail : cercle.bastiat@gmail.com
(modalités d'inscription au cercle au
bas de la dernière page)
ISSN : 1169-3894

« L'échange est un droit naturel comme la Propriété. Tout citoyen qui a créé ou acquis un produit, doit avoir l'option ou de l'appliquer immédiatement à son usage, ou de le céder à quiconque, sur la surface du globe, consent à lui donner en échange l'objet de ses désirs. Le priver de cette faculté, quand il n'en fait aucun usage contraire à l'ordre public et aux bonnes mœurs, et uniquement pour satisfaire la convenance d'un autre citoyen, c'est légitimer une spoliation, c'est blesser la loi de justice. » Association pour la liberté des échanges (1846) Principes

## Éditorial

#### La Suisse, pays prospère et apaisé.

La Suisse est le pays le plus économiquement libre en Europe et le 3ème dans le monde. Elle a une longue tradition d'ouverture sur le monde mais garde jalousement son indépendance et sa neutralité. La Suisse n'a rejoint les Nations Unies qu'en 2002. Par deux fois l'adhésion du pays à l'Union Européenne a été rejetée à une large majorité lors de référendums. En 1992 les Suisses, consultés refusaient l'entrée dans l'Espace Économique Européen. (L'Espace compte aujourd'hui 31 membres mais toujours pas la Suisse. La Suisse a depuis signé plusieurs accords bilatéraux avec l'Union Européenne). Cela n'empêche pas une grande liberté des échanges et une très bonne imbrication dans le commerce mondial. Les droits de douanes effectivement appliqués sont souvent de 0%. Il existe quelques barrières non tarifaires au commerce. Le pouvoir et les administrations sont exempts de corruption significative. Les droits de propriétés sont profondément respectés.¹

Il n'y a pas de hasard cette situation a des conséquences économiques très positives. Les Suisses bénéficient de revenus parmi les plus élevés au monde et d'un taux de chômage parmi les plus bas. De plus « La Suisse croule sous les excédents budgétaires « *Le chiffre peut paraître martien pour beaucoup d'autres pays : la Suisse boucle son budget avec 9 milliards de francs suisses d'excédents* (NDLR: 7,5 milliards d'euros). *Il comprend les performances des entreprises publiques de la Confédération. Il n'en est pas moins spectaculaire* (...) *il faut remonter au début des années 2000 pour trouver un budget en déficit.* ».<sup>2</sup>

Les conséquences positives ne sont pas qu'économiques. La Suisse est un pays apaisé.

Le système cantonal Suisse entraîne une large dispersion du pouvoir. Les Suisses ont gardé entre leurs mains une énorme partie du pouvoir de décider de leur vie. Ils ont intériorisé le fait qu'il vaut mieux donner peu de pouvoir à beaucoup de monde que beaucoup de pouvoir à peu de monde.

Les conflits sociaux à la française n'y existent pas. Le partenariat social est un des piliers de la Suisse. En moyenne entre 2006 et 2015 la France a perdu 123 jours de travail (Hors secteur public) pour 1000 employés, pour fait de grève et la Suisse seulement 2.3

En France les décisions se prennent du haut et de manière arbitraire. La discussion parlementaire est fictive. Quant à ce que l'on appelle « les négociations », elles n'ont lieu qu'entre des oligarques à casquette différentes. Ces décisions, qui viennent du haut, ne reflètent que le nouveau rapport de force au sein du système de *spoliation légale* qui prévaut dans notre pays. Peu de choses relèvent du libre choix, beaucoup du bon vouloir de l'État. L'équilibre de la vie quotidienne, toujours précaire dans ce mode de fonctionnement, est rompu à chaque élection. Les cartes de la *spoliation légale* sont rebattues. La vie des Français s'en trouve modifiée. Les Français le subissent, de là un sentiment d'injustice. Sentiment d'autant plus criant que les gouvernants répètent à l'envie qu'une réforme a des gagnants et des perdants. Or chacun a l'impression de perdre et personne ne voit jamais d'issue. Il ne peut en être autrement tant que dure la *spoliation légale*.

Il n'y a pas, comme en Suisse, de réel contre pouvoir, les individus n'ont pas voix au chapitre, la situation est figée pour longtemps. Il n'y a aucune porte de sortie sauf à s'emparer des leviers de la spoliation légale lors des prochaines élections et d'en modifier les bénéficiaires. La situation est bloquée, personne n'écoute plus personne. La suite est un concours de testostérone. C'est pourquoi des conflits éclatent. L'actualité en apporte encore une fois la preuve, si besoin était. Pour ne signaler que les conflits nationaux nous avons : la grève à la SNCF et à Air France, les blocages et l'agitation universitaire, le conflit violent de Notre Dame des Landes. Compte tenu des circonstances la situation française, structurellement conflictuelle, durera aussi longtemps que durera la *spoliation légale*. Il y aura des trêves autour d'un état d'équilibre provisoire que d'autres gouvernements ou groupes de pression remettront en cause.

Laissons la conclusion à François Garçon, dont vous lirez le compte rendu de la conférence dans ce numéro.: « Quelles leçons la France pourrait-elle ainsi tirer de l'exemple suisse ? La plus importante est sans doute l'efficacité des droits populaires comme facteurs de stabilité politique, comme instrument du consensus social et, comme en témoigne l'état général du pays, générateurs de prospérité ».4

Bonne lecture!

16/04/2018 Patrick de Casanove Président du Cercle Frédéric Bastiat

<sup>1 -</sup> https://www.heritage.org/index/country/switzerland

<sup>2 -</sup> https://www.lesechos.fr/monde/europe/0301567329031-la-suisse-croule-sous-les-excedents-budgetaires-2169492.php#xtor=EPR-8-%5B18\_heures%5D-20180416-%5BProv\_paywall1\_article%5D-2682926

<sup>3 -</sup> https://www.swissinfo.ch/fre/economie/100-ans-de-la-gr%C3%A8ve-g%C3%A9 n%C3%A9rale\_-on-assiste-%C3%A0-une-renaissance-des-conflits-sociaux-ensuisse-/43818258

<sup>4 -</sup> https://www.bastiat.net/le-modele-suisse-quels-enseignements-a-tirer-pour-la-france/

#### Connaître Frédéric Bastiat :

« C'est ce qui est arrivé. La chimère du jour est d'enrichir toutes les classes aux dépens les unes des autres; c'est de généraliser la Spoliation sous prétexte de l'organiser. Or, la spoliation légale peut s'exercer d'une multitude infinie de manières; de là une multitude infinie de plans d'organisation: tarifs, protection, primes, subventions, encouragements, impôt progressif, instruction gratuite, Droit au travail, Droit au profit, Droit au salaire, Droit à l'assistance, Droit aux instruments de travail, gratuité du crédit, etc. Et c'est l'ensemble de tous ces plans, en ce qu'ils ont de commun, la spoliation légale, qui prend le nom de Socialisme. »La Loi (1850)

« L'échange est un droit naturel comme la Propriété. Tout citoyen qui a créé ou acquis un produit, doit avoir l'option ou de l'appliquer immédiatement à son usage, ou de le céder à quiconque, sur la surface du globe, consent à lui donner en échange l'objet de ses désirs. Le priver de cette faculté, quand il n'en fait aucun usage contraire à l'ordre public et aux bonnes mœurs, et uniquement pour satisfaire la convenance d'un autre citoyen, c'est légitimer une spoliation, c'est blesser la loi de justice. » Association pour la liberté des échanges (1846)

«Oui, tant qu'il sera admis en principe que la Loi peut être détournée de sa vraie mission, qu'elle peut violer les propriétés au lieu de les garantir, chaque classe voudra faire la Loi, soit pour se défendre contre la spoliation, soit pour l'organiser aussi à son profit. La question politique sera toujours préjudicielle, dominante, absorbante; en un mot, on se battra à la porte du Palais législatif. La lutte ne sera pas moins acharnée au-dedans.» La Loi (1850)

#### Conférence du 17 mars 2018

## « Le modèle suisse : quels enseignements à tirer pour

François Garçon

## la France?»

#### par François Garçon

Historien, essayiste, chercheur émérite à l'Université Paris-1 Panthéon-Sorbonne

## Rappel de quelques fondamentaux sur la Suisse.

1/ La Suisse est l'un des rares États européens à n'avoir jamais été une puissance coloniale ; il ne s'y trouve donc pas de populations originaires de ses anciennes colonies en situation de créances par rapport à la métropole

ou aux autochtones, et dont les difficultés d'intégration sont aujourd'hui visibles. Les modalités d'acquisition de la nationalité suisse *(jus sangui-nis)* contribuent certainement à la stabilité sociale et politique du pays.

2/ pas de façade maritime et une géographie globalement inhospitalière, 3/ une population est majoritairement protestante (quoique maintenant à l'équilibre)

4/ une population est majoritairement de langue alémanique, mais pas allemande

5/ un pays hétérogène au plan linguistique, contrairement à la France 6/ une phobie de la centralisation, assimilée à une perte de la souveraineté cantonale,

7/ un pouvoir distribué entre 26 cantons qui, chacun, dispose de sa Constitution, de son drapeau, d'un Parlement élu, d'un exécutif élu, de son propre régime de lois dans un nombre important de secteurs.

Le pays s'est constitué par libre association depuis plus de 700 ans (1291), les cantons s'étant progressivement et volontairement agrégés. D'où la notion de Willensnation.

A contrario, la France s'est formée par la conquête victorieuse du territoire national par la région centrale. En France, l'État a créé la Nation. En Suisse, la Nation a créé l'Etat, ne lui concédant que des compétences limitées.

En Suisse, les communes se sont regroupées en cantons, puis les cantons ont décidé la constitution d'un État. Autant que possible, le pouvoir

fédéral est maintenu en état de débilité relative. L'État fédéral reste faible vis-à-vis des cantons, tout comme il est faible vis-à-vis de l'Union Européenne. En 1836 Tocqueville pouvait déjà dire : « Il y a des cantons, mais pas de Suisse. » Fondamentalement, observé depuis l'étranger, rien ne semble avoir beaucoup changé depuis. Nonobstant un renforcement des organes du pouvoir fédéral au fil des ans, il demeure faible rapporté à ceux dont disposent les pays voisins.

La démocratie suisse se veut économe du point de vue de ses coûts de fonctionnement. Selon l'OCDE, le nombre moyen d'attachés parlementaires dans l'OCDE était de 3,5 par député ; il est en Suisse de 0,6. Les mandats parlementaires sont de durées courtes. Jusqu'en 1931, la durée de la législature était de 3 ans, passée ensuite à 4.

#### Le modèle suisse :

<u>Travail parlementaire</u>: il y a 4 sessions parlementaires fédérales à Berne par année, chacune d'une durée de 19 jours. Week-ends inclus, les parlementaires fédéraux consacrent donc 185 jours à l'exercice de leur mandat à l'Assemblée fédérale, soit l'équivalent d'une demi-année. Le solde, hors travail en commissions, peut ainsi être passé dans leurs cantons d'origine.

Les élus, dans leur majorité, restent des miliciens, c'est-à-dire qu'ils exercent un autre métier que celui de parlementaires. En 2017, selon les chiffres de la Chancellerie fédérale, seuls 18% des membres du Conseil national (l'équivalent de notre Assemblée nationale) et 40% des membres du Conseil des États (qui représente les cantons) « exerçaient leur activité politique à titre professionnel », les autres parlementaires « une autre fonction en parallèle ». Autrement dit, ce sont des miliciens. Pour que ne se rompe pas cet engagement milicien, les indemnités versées aux élus restent faibles, moyen efficace de contrarier la professionnalisation d'élu.

<u>Démocratie suisse</u>: La démocratie directe, à l'état pur, fonctionne dans 2 cantons : Glaris et Appenzell Rhodes Intérieures. Chaque année les électeurs s'y réunissent sur la grande place du canton, choisissent les responsables et prennent les décisions à main levée.

Les 24 autres cantons élisent leurs députés, leurs exécutifs, leurs juges. Contrairement à l'idée reçue, la Suisse n'est donc pas une démocratie directe, mais une des démocraties représentatives les plus denses au monde. Le citoyen suisse n'élit pas ses députés tous les 5 ans mais tous les 4 et, différence capitale, dispose de moyens de contrôler, en temps quasiment réel, l'action des gouvernements cantonal et fédéral, tout comme toutes les assemblées élues.

Les citoyens exercent leur souveraineté dans le cadre du système des votations.

Celui-ci est organisé à travers 3 grands types de consultation :

1/ depuis 1848, les référendums obligatoires obligent l'exécutif et les Parlements à soumettre à l'approbation du peuple les lois engageant la responsabilité du canton et du pays (par exemple, les traités internationaux).

2/ depuis 1874, une collecte de signatures satisfaisant un quorum de voix proportionnel à la démographie soit du canton (référendum cantonal) ou 100 000 signatures (référendum national) suffit à déclencher un référendum facultatif pour modifier ou annuler une loi votée par une assemblée élue.

3/ depuis 1891, une **initiative populaire** peut être déclenchée dans des conditions similaires pour, dans ce cas, proposer une loi que les parlementaires élus auraient négligée ou une modification de la loi votée dans une assemblée élue.

Les campagnes se font dans la sérénité, sans débauche d'argent et de messages à caractère publicitaire, observables notamment dans les référendums américains, avec ses effets désastreux.

Le succès de ces votations, tel est le terme en Suisse, varie selon la nature de la votation :

- Référendum obligatoire (à l'initiative du gouvernement) 75% de succès
- Référendum facultatif (à l'initiative des cantons ou des citoyens) 60% de succès
- Initiative populaire (à l'initiative des citoyens) 10% de succès.

Ces chiffres, qui couvrent 601 votations populaires sur la période 1848-2018, soit 170 ans, prouvent que bien à tort les hommes politiques français redoutent des raz de marée populistes si était instaurée en France cette modalité d'intervention des citoyens dans la fabrication des lois.

Les votations présentent l'intérêt de soulever des problèmes que les élus rechignent à aborder et, le plus souvent, obligent les autorités à proposer des contre-projets. Ainsi la votation en faveur de la suppression de la redevance radio-télévisuelle (largement rejetée dans les urnes) a agi à la manière d'un électrochoc, et a eu comme conséquence la décision de diminuer son montant, jugée extravagant par une partie des électeurs. Remarque générale : dans ces débats et ces votes, les Suisses ne sont pas en situation de guerre de tranchées, à front contre front. Les vainqueurs d'une votation en ont souvent perdu plusieurs lors de scrutins antérieurs et savent qu'ils en perdront d'autres dans le futur. Cet apprentissage du revers politique génère une certaine sagesse, comme en témoigne la stabilité sociale et politique du pays. Ces votations ont encore pour principal mérite d'interdire de glisser la poussière sous les tapis, les citoyens les retournant systématiquement, plusieurs fois par année.

<u>Subsidiarité</u>. A noter : le mot ne figure dans aucun des principaux dictionnaires français. Dans toute décision politique, économique, sociale, les responsables ne se résolvent à abandonner à l'échelon supérieur que ce qui ne peut être résolu par les personnes directement concernées. S'en remettre à l'échelon supérieur, qui n'est vue que comme une force d'appoint, est considéré comme un échec. Ainsi, en France, à Calais, la gestion locale des migrants devrait pouvoir être réglée par la commune, la région et le préfet, quand chacun, y compris le migrant lui-même, se tourne vers le Président de la République, personnage thaumaturge supposé seul capable de trouver des solutions.

La subsidiarité peut encore être lue comme un indice de la méfiance envers l'État et l'autorité déléguée.

Rôle de la commune : Il y a 2200 communes en Suisse, dont environ 500 disposent d'un Parlement. Ces 2200 communes ont un rôle essentiel dans la vie politique suisse. Elles sont la matrice de la vie politique suisse. Les citoyens y apprennent à y exercent leur souveraineté. Leurs missions sont nombreuses et souvent essentielles : ainsi ce sont les communes qui accordent le droit de bourgeoisie, droit qui, à l'origine, attestait que le citoyen de la commune était libre de toute tutelle seigneuriale.

En dernier ressort, c'est la commune qui décide ainsi d'accorder la nationalité suisse à un résident étranger. La mesure, même si elle a fait l'objet de quelques décisions caricaturales récemment, n'est pas dénuée de bon sens : c'est en effet la population de la commune qui cerne le mieux la personnalité du candidat au passeport suisse, son degré d'intégration, sa conformité aux valeurs du pays, sa participation ou non à la vie communale à travers des associations.

C'est encore dans la commune que le jeune qui veut entrer en politique fait ses premières armes de milicien au service du public. Il est inenvisageable en Suisse d'exercer une responsabilité politique si l'on n'a pas suivi le cursus qui commence dans la commune pour arriver sous la coupole fédérale, à Berne. L'ascension d'hommes politiques n'ayant jamais été élus nulle part, comme Villepin ou Macron à des postes nationaux éminents, est impensable en Suisse. De même que le sont des coups d'assommoir du style « Vous discutez, je décide » de Macron, ou bien encore l'éructation d'un Henri Guaino vomissant : « Je hais mes électeurs », sur un plateau de télévision, au soir de sa défaite aux législatives de 2017. C'est au niveau des communes que sont débattus et décidés la politique scolaire, l'entretien des routes, la sécurité. Les communes disposent de ressources fiscales très importantes (20% du total des impôts prélevés), et gèrent leurs budgets sans tutelle.

Intérêt des cantons : les 26 cantons, qui lèvent également l'impôt, constituent autant de laboratoires où les expériences de toutes sortes peuvent être menées, sous l'œil intéressé des autres cantons. Selon Bastiat : « Tout inventeur fait sa machine en petit avant de la faire en grand. » On notera donc qu'en Suisse les élus ne peuvent être déchues (pas de droit de révocation), mais que leur politique peut être contrariée, sans que les citoyens mécontents soient amenés à bruler des pneus dans les rues.

Les Suisses et les étrangers : les Suisses sont pragmatiques. Ils accueillent volontiers ceux qui travaillent et s'intègrent. Les cantons les plus xénophiles lors des votations sur les questions d'inspiration xénophobe (les initiatives populaires sur cet objet reviennent régulièrement devant les électeurs) sont Genève, Bâle-Ville et Vaud, les trois cantons où les pourcentages d'étrangers sont les plus élevés du pays. Autre indicateur : le pourcentage d'étrangers parmi les cadres supérieurs dans les entreprises en Suisse est tout aussi éclairante sur l'attitude générale des Suisses vis à vis des étrangers : en Espagne et en Italie, pratiquement aucun ; en France 5%, au Royaume-Uni 35% et en Suisse 70%. Symptomatique est le cas de Tidjam Thiam, Sénégalais, X-Mines, parti de France pour cause de plafond de verre, pour devenir président de la société d'assurances anglaise Prudential, puis, aujourd'hui, de la 2º banque helvétique, le Crédit Suisse.

Consensus: souverain, le peuple suisse peut se permettre d'imposer à ses représentants le consensus comme mode de prise de décision. Cela commence dans la commune où, par la force de la proximité des habitants, le compromis est la règle. Si le consensus ne peut-être trouvé, les citoyens ont les moyens légaux de remettre en question procédant d'une démarche autoritaire. Sachant les outils référendaires dont disposent les électeurs et dont ils peuvent faire usage à tout moment, les élus et responsables politiques savent avoir la bride sur le cou. Ils ne font guère d'éclat, et faire des éclats reste mal vu. La devise des conseillers fédéraux, i.e. des 7 ministres de la Suisse, est significativement : « Servir et disparaître ». Comme Bastiat dans la Loi , les Suisses semblent convaincus : « Il y a trop de grands hommes dans le monde, trop de législateurs, organisateurs, instituteurs de sociétés, conducteur des peuples, pères des nations »

<u>Formation</u>: Notamment depuis le XIX<sup>e</sup> siècle, la Suisse dispose d'un haut niveau de formation. En témoignent les voyageurs pédagogues qui viennent alors voir comment les populations sont éduquées.

Aujourd'hui, la Suisse se positionne en Europe dans le peloton de tête dans le classement PISA pour le calcul, la grammaire et la science, derrière la Finlande, pays souvent cité comme modèle mais qui bénéficie d'une parfaite homogénéité de langue et qui accueille sur son sol un très

faible pourcentage d'étrangers : 2,3% de la population, contre 25% en Suisse. A propos des mérites de la formation finlandaise, on soulignera que le taux de chômage des 15-24 ans en Finlande est 3 fois plus élevé qu'en Suisse. Ce qui relativise les mérites du modèle finlandais de formation

Le succès du modèle suisse de formation tient en grande partie à la formation duale pour lequel optent 65% des jeunes à la fin de leur scolarité obligatoire, formation qui combine école et entreprise. Il s'agit là d'une formation d'excellence. Il ne s'agit pas de mots creux : nombreux sont les dirigeants de société issus de cette filière professionnelle. Ainsi le sont par exemple les patrons d'UBS, de Nestlé, etc. Les anciens apprentis sont partout, y compris 2 ministres sur les 7 qui forment le gouvernement actuel du pays. Le solde des 35% de la classe d'âge se dirige vers l'équivalent du baccalauréat français, puis vers les douze Hautes écoles universitaires (HEU), soit les deux Écoles polytechniques fédérales de Zurich et Lausanne, et les dix universités cantonales. Ces dernières dépendent des cantons. Les universités se distinguent des grandes écoles françaises par l'importance de la recherche dans le cursus des étudiants, et par la compétition qu'elles sont invitées à pratiquer. La notion de « concurrence » figure explicitement dans la charge des universités suisses. Les professeurs sont aujourd'hui majoritairement recrutés sur « tenure track ». L'évaluation est régulière et systématique. Les salaires sont presque triples à ceux en vigueur dans l'enseignement supérieur français.

A propos d'argent, les Suisses sont sourcilleux de l'usage de l'argent public tout comme sont attachés aux valeurs civiques. Jacques Chirac filmé sautant par-dessus un portique à l'entrée du métro parisien est ici impensable, car montrant une autorité politique, en l'occurrence le président du pays, se comportant en voyou : fraudant le transport public, le président spolie ses concitoyens qui, eux, s'acquittent du prix du billet.

Les politologues et spécialistes de science politique n'apprécient pourtant guère la notion de peuple souverain. Selon Ivan Kraster, le nouveau gourou de la politologie : « demandez-leur (au peuple) de voter pour une augmentation des dépenses de politique sociale, ils le feront » ; plus loin, Kraster écrit encore : « les droits populaires sont le moyen le plus pervers de tromper le peuple ». Schumpeter affirmait pour sa part : « Si on donne des droits à la population, c'est une régression, on redevient primitif. » Ces réactions, d'inspiration aristocratique, sont en réalité dramatiques. Alors qu'elles prétendent évacuer le populisme tant redouté, elles ne font que l'exacerber. A travers leurs incessantes votations, les Suisses ont démontré leur imperméabilité aux propositions démagogiques. Ainsi, ont-ils refusé la semaine des 32 heures, la 6ème semaine de congés payés, les baisses des impôts sur le revenu, l'achat d'avions de combat, etc.

Contre ces partisans du peuple muet et contre ces élites auto-proclamées, Bastiat dans La Loi tonnait : « les législateurs ne font-ils pas partie du genre humain ? se croient-ils pétris d'un autre limon que le reste des hommes ? Ils disent que la société, abandonnée à elle-même, court aux abîmes car ses instincts sont pervers. Ils veulent lui imprimer une autre direction. ..lls ont donc reçu du ciel une intelligence et des vertus qui les placent ...au-dessus de l'humanité. Ils veulent être bergers, ils veulent que nous soyons troupeau. Qu'ils montrent leurs titres. »

## Quelles leçons la France pourrait-elle ainsi tirer de l'exemple suisse?

La plus importante est sans doute l'efficacité des droits populaires comme facteurs de stabilité politique, comme instrument du consensus social et, comme en témoigne l'état général du pays, générateurs de prospérité. Dans la perspective d'une acclimatation de ces droits populaires au contexte français, il conviendrait de permettre :

1/ L'usage massif et régulier de ces droits populaires. Rassembler, sur papier et non sur internet, les signatures de 2 % des citoyens en état de voter pourrait ouvrir sur une votation populaire sur tout sujet. Aucun tabou ne doit entraver la vie politique, sauf à alimenter plus encore les dérives populistes ou le citoyen souverain se radicalise car persuadé que

son droit de citoyen lui est confisqué par une élite dont, le moins que l'on puisse dire au vu de l'état de la France, est qu'elle n'a pas fait la démonstration de sa compétence à gouverner.

2/ De fixer des modalités de consultation des citovens différentes de

celles du référendum français, qui n'est qu'un plébiscite tournant autour d'une question binaire. Au contraire, lors de chaque consultation, il conviendrait, comme en Suisse, de combiner plusieurs votations, sur des questions diverses, n'ayant aucun rapport entre elles, d'intérêt local, régional, national. Modalités qui obligent le citoyen à réfléchir sur des choix réels et non prendre parti en faveur d'un homme ou d'un groupe. Ainsi, le 4 mars 2018, tous les citoyens suisses ont été invités à valider le budget fédéral des 15 années à venir et à se prononcer sur le projet de suppression de la redevance radio-télé ; A Bâle-Campagne, les jeunes de 16 ans et les étrangers résidents se voyaient refuser le droit de vote, à Berne, les électeurs approuvaient une subvention pour un nouveau tronçon de tramway, à Bâle-Ville, les électeurs refusaient une rente aux anciens membres du gouvernement, à Saint-Gall, les électeurs votaient la rénovation du théâtre, etc. Les électeurs suisses font encore preuve d'équité, en privilégiant plus que partout ailleurs en Europe et par leurs votations les impôts directs sur les impôts sur la consommation, forcément injustes : le taux de TVA en Suisse est de 8%, vs 20% en France,

3/ Ces consultations devraient être régulières, ne serait-ce que pour dédramatiser les enjeux. Les Suisses votent 4 fois par an. Entre 1990 et 2010, on recense 2000 consultations populaires à tout niveau dans les 26 cantons suisses.

Bref, et à condition de respecter les règles démocratiques, il n'y a pas lieu de redouter le pouvoir exercé directement par les citoyens. Cette mécanique des votations limiterait les délires d'un exécutif sans garde-fous, en roue libre pendant 5 ans. Un exécutif qui pourrait aussi s'appuyer sur le consensus attesté dans les urnes pour faire passer des réformes qui paraissent en France impossibles à conduire.

## Les droits populaires permettraient d'insuffler une subsidiarité nécessaire.

Les votations diminueraient encore le sentiment d'impuissance, et donc la colère des citoyens français vis-à-vis des politiques. Ce système rendrait la société française plus stable qu'elle ne l'est aujourd'hui, car plus équilibrée et plus juste : les citoyens se prendraient en charge, se sentant responsabiliser par la politique menée qui, en fin de compte, serait vraiment celle qu'ils ont choisie.

« En recourant à l'échange, chaque partie consulte, à ses risques et périls, ses besoins, ses goûts, ses désirs, ses facultés, ses affections, ses convenances, l'ensemble de sa situation; et nous n'avons nié nulle part qu'à l'exercice du libre arbitre ne s'attache la possibilité de l'erreur, la possibilité d'un choix déraisonnable ou insensé. La faute n'en est pas à l'échange, mais à l'imperfection de la nature humaine; et le remède ne saurait être ailleurs que dans la responsabilité ellemême (c'est-à-dire dans la liberté), puisqu'elle est la source de toute expérience. Organiser la contrainte dans l'échange, détruire le libre arbitre sous prétexte que les hommes peuvent se tromper, ce ne serait rien améliorer; à moins que l'on ne prouve que l'agent chargé de contraindre ne participe pas à l'imperfection de notre nature, n'est sujet ni aux passions ni aux erreurs, et n'appartient pas à l'humanité. N'est-il pas évident, au contraire, que ce serait non seulement déplacer la responsabilité, mais encore l'anéantir, du moins en ce qu'elle a de plus précieux, dans son caractère rémunérateur, vengeur, expérimental, correctif et par conséquent progressif ? » Services privés, service public.

## COMPTES RENDUS DES CONFERENCES DU 8ème WEEKEND DE LA LIBERTE du 22 au 24 septembre 2017.

Les 100 jours sous le regard de Frédéric Bastiat. Laissez faire ou se laisser faire. 2<sup>ème</sup> partie

## « Ce que doit faire le nouveau président »



Agnès Verdier-Molinié

Agnès Verdier-Molinié Directeur de l'iFRAP, Transcription par nos soins

Le nouveau quinquennat a commencé, mais tout reste à faire. Depuis l'élection, deux « textes » importants ont été produits : la réforme du Code du travail et la moralisation de la vie publique. Mais le contenu des ordonnances n'est pas aussi riche qu'espéré. Elles vont dans le bon sens, mais sont encore très faibles par rapport à ce qu'il faudrait par exemple pour débloquer la peur de l'embauche dans les TPE et les PME.

#### La réforme du Code du travail

#### Temps de travail

Il est bien évident que la réforme du Code du travail ne libérera pas à elle seule l'emploi. Les questions de compétitivité fiscale, de normes et de charge administrative sont tout aussi importantes à traiter. Le gouvernement a choisi de rester dans la logique de François Hollande et de la loi El Khomri, c'est-à-dire de contourner les problèmes. Sur la question du temps de travail, on pourrait souhaiter légitimement la suppression de la référence au 35 heures comme durée légale du travail de manière hebdomadaire et en venir soit à se demander à partir de quelle heure commencent les heures supplémentaires, soit à envisager l'idée d'une annualisation du temps de travail. Le gouvernement a choisi de négocier au niveau de l'entreprise, dans une inversion de la hiérarchie des normes, les conditions de travail et le temps de travail, ce qui va prendre beaucoup de temps puisqu'il faudra négocier au sein de chaque entreprise. Une difficulté supplémentaire : depuis la loi El Khomri, on ne peut passer un accord avec les syndicats que s'ils représentent 50% des salariés (30% auparavant). Pour les entreprises de moins de 20 salariés, la négociation peut se faire en direct, ce qui est mieux que ce que voulaient les syndicats. Pour eux, dans les petites entreprises sans représentation syndicale, il faudrait que des syndicalistes soient parachutés de l'extérieur pour aller négocier avec les patrons. Mais la négociation en direct ne pourra aboutir que si les deux tiers des salariés sont présents en termes de majorité, ce qui est aussi bloquant pour obtenir un accord. Dans le secteur public, les administrations ne sont pas aux 35 heures, mais souvent à moins. Si le gouvernement ne s'attaque pas à la question du temps de travail dans les entreprises, jamais on n'arrivera à le remonter dans les administrations publiques.

#### Licenciement

Une redéfinition de la cause réelle et sérieuse du licenciement serait nécessaire. Le gouvernement revient sur l'idée de la barémisation des indemnités de licenciement en cas de licenciement abusif, mais le risque est que la justice condamne toujours au maximum de l'indemnisation. Le barème indicatif de la loi El Khomri était de 24 mois pour 30 ans d'ancienneté. Désormais, on passe à 20 mois pour 30 ans d'ancienneté, ce qui ne

change pas grand chose. En ce qui concerne les indemnités classiques, le gouvernement a promis 25% d'augmentation ce qui provoque la fureur des syndicats car ces indemnités sont limitées à 10 ans d'ancienneté.

#### Seuils sociaux et syndicats

Sur les seuils sociaux, un report de passage de seuil serait souhaitable, mais le choix s'est plutôt porté sur la fusion CHSCT, CE et délégués du personnel. On ne sait pas si cette mesure va permettre de réduire le nombre de salariés protégés dans une entreprise, le nombre de mandats etc.. Pour le moment cela ne figure pas dans les ordonnances parce que les syndicats ont refusé qu'il y ait quelque chose sur ce sujet dans l'ordonnance elle-même. Un décret devrait trancher, décret sur leguel les organisations syndicales font pression pour qu'il n'y ait pas de perte en termes de nombre de mandats, d'heures de délégation et de nombre de salariés protégés. Actuellement, on dénombre plus de 700 000 mandats dans les entreprises en France et près de 600 000 travailleurs protégés. Le but de la fusion est de réduire le nombre d'heures de délégation, le nombre de mandats et le nombre de salariés protégés. La loi El Khomri était allée dans le sens inverse en augmentant le nombre d'heures de délégation. Dans le service public aussi les travailleurs protégés sont nombreux, même si on a du mal à évaluer exactement leur nombre. On pense que c'est plus de 100 000, sans compter les mises à disposition de personnel. Les ordonnances ne reviennent pas non plus sur la question du monopole syndical du premier tour et sur le sujet du financement des syndicats. D'après la loi d'habilitation, dans les ordonnances on devait pouvoir faire une proposition de chèque syndical qui aurait remplacé tout ou partie du financement paritaire. Or, pour le moment, ces questions sont laissées de côté dans les ordonnances. Toute la stratégie du gouvernement a été de menacer de faire passer une loi de moralisation de la vie syndicale si les syndicats s'opposaient trop aux ordonnances. Malheureusement, le gouvernement a lâché beaucoup de choses puisque les branches restent toujours plus importantes en terme de décision que les entreprises. Il faudrait arriver à ce que les syndicats soient un peu plus pro réforme qu'aujourd'hui, au lieu d'être continuellement dans le blocage. Il faudrait aussi supprimer tous les financements publics et les financements paritaires qui arrivent des Caisses primaires d'assurance maladie et de ce qui était la formation professionnelle, désormais taxe prélevée au niveau de la part employeur (elle rapporte plus de cent millions d'euros par an directement aux centrales syndicales). Ces financements sont partagés entre le patronat et les syndicats de salariés. Il faudrait arriver à une remise à plat totale du financement syndical avec cette idée du chèque syndical pour avoir plus de syndiqués. Si les syndicats s'opposent sans cesse aux réformes, c'est d'abord parce qu'ils représentent beaucoup plus la fonction publique que le secteur privé (1 million de syndiqués dans le public, 500 000 dans le privé) et donc ils ne veulent pas toucher au statut, empêchant toute réforme concrète du secteur public. Il faudrait donc plus de syndiqués du secteur privé pour avoir des syndicats plus modérés. Dans la loi de 2008 qui portait sur la rénovation de la démocratie sociale, l'iFRAP avait fait passer une mesure pour que les syndicats soient obligés de déposer leurs comptes. Le problème est que la consolidation totale des comptes n'a pas été obtenue. Il n'y a ni information globale, ni vision globale. Il est compliqué d'avoir le vrai nombre d'adhérents, le vrai nombre de cotisations etc. Idem du côté du patronat. Chacun y trouve son compte pour ne pas bouger les choses.

#### Chômage

Lors de la campagne, Emmanuel Macron avait parlé du fait que sur le chômage, il fallait que ce soit l'État qui reprenne la main. Aujourd'hui on

ne sait pas s'il va aller au bout de la logique, car cela demande plus d'équité sur la question de qui cotise pour l'assurance chômage. Actuellement par exemple, les salariés du privé cotisent pour les intermittents du spectacle, les intérimaires etc., tandis que les salariés du public ne cotisent pas. Quand le gouvernement annonce une hausse de la CSG pour que le financement de l'assurance chômage soit plus équitable et plus élargi, comme dans le public les agents ne cotisent pas, cette hausse est répercutée sur leur net, en conséquence de quoi il faut leur compenser. Résultat, cela va coûter 2 à 3 milliards d'euros. L'idée de départ était quand même de dire qu'on allait rééquilibrer le financement du chômage entre ceux qui ne payent pas aujourd'hui et ceux qui payent. Mais la réforme ne va s'appliquer qu'à ceux qui vont entrer dans l'emploi public, c'est-à-dire que seuls ceux qui sont déjà en activité vont toucher une compensation totale. En conséquence, il faudra au moins 40 ans pour arriver à faire de réelles économies.

#### Retraites

Sur le sujet des retraites, en ne faisant pas converger les modes de calcul en travaillant sur la question de ceux qui sont déjà dans l'emploi public, très peu d'économies seront réalisées. C'est toute la question du niveau d'exigence de la réforme. Son application peut être totalement divergente de ce qui a été annoncé. Par exemple, comment comprendre que dans le projet du gouvernement, il y ait l'idée d'une réforme des retraites systémiques avec l'objectif d'arriver à un système par point, sans qu'il envisage que cette réforme permette des économies ? Ce n'est pas logique. Normalement, avec une convergence des modes de calcul, on arrive à 3 ou 4 milliards d'économies par an, parce que les retraites sont très divergentes entre un agent public et un salarié du privé. L'iFRAP a fait cette évaluation sur un cas concret : pour un professeur du privé sous contrat face à un professeur du public, il y a un écart de 100 à 150 000 euros en termes de retraite en défaveur de l'enseignant du privé sous contrat. On nous annonce donc une réforme systémique sans économies, qui ne prendra effet qu'à partir de 2022 ou 2023.

En réalité, ils ne vont sans doute pas pouvoir faire ce qu'ils ont annoncé parce qu'ils vont être confrontés à un problème : les économies annoncées (16 milliards pour 2018), on n'arrive tout simplement pas à les faire. Les seuls facteurs d'économies vraiment importants sur lesquels agir sont les retraites et la masse salariale publique, ensuite les dépenses des collectivités publiques. Sur les retraites, c'est une question de report de l'âge, sur la masse salariale, la réduction du nombre d'agents. Ce qui est inquiétant, avec l'idée que la croissance est meilleure que prévue en 2017 et 2018, est qu'ils ne suppriment que 1600 ou 1800 postes au niveau de l'État, alors que l'objectif était, sur les 120 000 postes, d'en supprimer 50 000.

Au niveau des collectivités locales, ils ont annoncé 70 000 suppressions de postes. Il faut mettre en place des ratios de bonne gestion négociés avec les collectivités, ce qui n'est pas le cas actuellement. Sans outil avec des objectifs à atteindre, il est impossible de sortir de la logique actuelle qui est de récompenser les mauvais gestionnaires et de pénaliser les bons, auxquels on conseille d'augmenter la fiscalité. Comment faire pour arriver à attirer des entreprises si on demande sans cesse à augmenter la fiscalité, notamment les taxes foncières et les taxes sur la production? Ces dernières financent beaucoup les collectivités territoriales. Elles représentent plus de 72 milliards de recette annuelle, soit plus de deux fois l'impôt sur les sociétés (31 milliards). Elles sont bien plus élevées que dans le reste de l'Europe, notamment en Allemagne. Ces taxes empêchent beaucoup la création d'entreprise sur le territoire. Plus il y a de taxation par salarié sur la production, plus il y a de chômage.

Au niveau industriel, la France a perdu 1 million d'emplois ces dernières années, pendant que les Allemands consolidaient leur Mittlestand dans leur grosses PME exportatrices, qui sont familiales. Le modèle allemand est performant parce que chaque fois qu'ils votent une loi, ils se posent la question de savoir si ça va favoriser l'emploi ou détruire de l'emploi, favoriser les entreprises ou leur ajouter plus de charges administratives. En 2008, avec la RGPP, l'iFRAP avait créé un outil pour évaluer en temps

réel la charge administrative des entreprises. Il n'a jamais été utilisé ; il manquait 10 millions d'euros pour le finaliser, que l'Élysée n'a pas voulu débourser. Pendant ce temps, les Allemands et les Néerlandais ont crée les outils pour le faire et maintenant ils sont en permanence en train d'évaluer la charge administrative pour les entreprises. En Allemagne, elle a baissé de 48 milliards ces dernières années. Petit à petit, ils arrivent à réduire le nombre de normes, le nombre de lois, la réglementation etc. et pendant ce temps, en France, on n'évalue rien.

#### Contrôle de la dépense publique

A l'Assemblée nationale, sept groupes de travail ont été mis en place, dont un va travailler expressément sur le contrôle de la dépense publique par le Parlement. Les parlementaires aujourd'hui, quand il leur arrive un texte, sont incapables de faire leur propre évaluation, ils sont obligés de prendre celles de Bercy ou d'un autre ministère. Ils n'ont pas leur propre capacité de chiffrage, ce qui est très dommageable. Les pays anglosaxons, les pays scandinaves, se sont dotés d'outils pour leur parlement. En France, le Comité d'évaluation et de contrôle des politiques publiques créé après la réforme constitutionnelle de 2008 est un ersatz de solution. Il n'a produit que 4 rapports par an, ce qui est très faible et il ne s'attaque qu'à des sujets de moindre importance.

Sur la moralisation de la vie publique, l'iFRAP avait insisté pour que les indemnités représentatives de frais de mandat soient imposables, parce que l'élu qui vote l'impôt doit le payer de la même manière. Ces indemnités ne sont pas des notes de frais mais un complément de revenus qui fait que les parlementaires ont un pouvoir d'achat supplémentaire. Il vaut mieux avoir moins de parlementaires, mieux indemnisés mais payant l'impôt sur leur véritable pouvoir d'achat. Avec ce qui vient d'être décidé sur les IRFM avec la nouvelle loi, on ne va pas beaucoup sortir de ce système là. La solution choisie n'est pas une véritable réforme de fond, à moins de publier toutes les notes de frais des parlementaires. Il aurait aussi fallu envisager la réduction du nombre d'élus locaux (645 000 élus actuellement). Il en faudrait entre 100 000 et 144 000. Rien qu'en Île-de-France, avec les communes, les intercommunalités, les départements, la région et le Grand Paris, on peut compter 30 000 élus, soit plus que la totalité des élus du Royaume-Uni, même si les élus français sont moins bien indemnisés. Donc il faut indemniser mieux, mais réduire le nombre d'élus. Le nombre de régions a été diminué, mais le nombre d'élus régionaux n'a pas changé, ce qui est ridicule. Comment ensuite expliquer aux agents publics que leur nombre va diminuer, si les élus gardent le même nombre de mandats sans vouloir le réduire ? Il faut que les élus acceptent de réduire leur nombre.

Emmanuel Macron et son gouvernement sont bien placés pour faire bouger les choses car ils n'ont pas, pour le moment, une grande implication du mouvement *En Marche!* dans les territoires, ils n'ont pas tous ces élus locaux qu'avaient le PS et *Les Républicains*. Par exemple, sur la réduction des emplois aidés, c'est l'Association des maires de France qui hurle le plus, présidée par François Baroin, qui estime qu'il est scandaleux de vouloir réduire le nombre d'emplois aidés, alors que dans le programme de *Les Républicains*, cette mesure était présente. Un élu, au niveau national, va dire qu'il faut évidemment réduire la dépense publique, mais à condition qu'on ne touche rien.

Le gouvernement doit entreprendre une réforme profonde de notre système, et pas uniquement des coups de rabot tels que les APL par exemple. Est-ce que les départements doivent continuer à être à la manœuvre, alors que les taxes foncières explosent, alors que les décisions sont prises au niveau du gouvernement de rehausser les dépenses et que les départements derrière n'arrivent pas à financer ? L'iFRAP a donc proposé de renationaliser toutes ces questions d'aides sociales : si c'est le gouvernement qui décide de dépenser, il faut que ce soit lui qui soit là pour financer et qu'il prenne ses responsabilités en termes de transparence. À l'intérieur de notre système, il y a des caisses qui sont en totale auto-gestion et qui ne donnent aucune information sur leur gestion. Sur les Caisses primaires d'Assurance maladie, l'iFRAP a récupéré les

bilans sociaux mais ne les a toujours pas publiés tellement on arrive à des nombres de jours d'absence élevés. Les chiffres sont « dingues » parce qu'il n'y a jamais eu aucun contrôle. Une vérification est donc en cours auprès des caisses pour savoir si les chiffres sont bons. Idem pour avoir des informations sur les opérateurs de l'État : pour avoir les comptes, les bilans etc., il faut beaucoup insister. Est-ce que ce gouvernement va être prêt à faire la lumière sur toutes ces données publiques ? Est-ce qu'il va être prêt à transformer véritablement ? L'éducation est aussi à prendre en compte. Le ministre Jean-Michel Blanquer est assez courageux quand il dit qu'il faut copier dans le public ce qui fonctionne dans le privé. Il faut permettre de faire sauter la règle du 80/20 qui veut qu'il n'y ait que 20% des élèves d'une classe d'âge qui soit scolarisés dans le privé

sous contrat. Il faudrait aussi permettre de gérer l'éducation au niveau local. Il n'y a aucune raison de garder 1 million d'agents gérés au niveau central comme on le fait aujourd'hui.

En 5 ans, il n'est pas possible de mener l'ensemble des réformes qu'il faut pour la France, ce qui prendrait au moins 10 ans. Pour le moment, ce qui est entrepris n'est pas assez ambitieux. On peut déplorer qu'il n'y ait pas d'objectifs véritablement chiffrés. Des choses intéressantes sont faites, comme la loi de confiance. Il faut aider ceux qui ont envie de faire des réformes. Cette période est très intéressante : ça n'ira sans doute pas aussi loin que ce qu'on souhaiterait, mais en tout cas ce n'est pas du Mélenchon.

### Le monopole public cause de nos maux



Jacques Garello

#### Par Jacques Garello

Professeur d'économie émérite de l'Université d'Aix-Marseille. Transcription par nos soins.

Pour traiter ce sujet, nous pouvons nous poser ces quatre questions : pourquoi ? Combien ? Jusqu'où ? Jusqu'à quand ?

Et y apporter ces réponses : pour rien ; beaucoup trop ; jusqu'à la ruine ; jusqu'à la reconquête libérale

#### Pourquoi?

Le monopole public en France n'a aucune légitimité. Il provient d'une

double hérésie, économique et juridique. Le monopole est le contraire de la concurrence. Le monopole public est protégé par l'État. La France est le pays des services publics. Karl Marx écrivait déjà en 1879 : « En France, le pouvoir exécutif dispose d'une armée de fonctionnaires de plus d'un demi-million de personnes et tient, par conséquent, constamment sous sa dépendance la plus absolue une quantité énorme d'intérêts et d'existence. L'État enserre, contrôle, réglemente, surveille et tient en tutelle la société civile, depuis ses manifestations d'existence les plus vastes jusqu'à ses mouvements les plus infimes, de ses modes d'existence les plus généraux jusqu'à la vie privée des individus ». Et pour conclure : « L'étatisme est le stade suprême du socialisme ». Le concept de monopole public vient de notre histoire étatiste. Nulle part ailleurs que dans les pays communistes l'État a une telle importance et le public a écrasé le privé.

#### Combien?

Les monopoles publics se sont multipliés : transports (SNCF, RATP, Air-France) ; énergie ; monnaie ; banques centrales ; sécurité sociale. La SNCF, par exemple, est obligée par la réglementation européenne de faire voyager sur ses rails des trains italiens, belges, espagnols etc., mais les créneaux qu'elle met à leur disposition sont en général entre 1h et 5h du matin. La monnaie aussi est sous monopole public et ce depuis le Moyen Age. Le monopole de la Sécurité sociale quant à lui a été extrêmement protégé en France. En 1992, une directive européenne prescrit la libre concurrence des assurances, qui peuvent couvrir n'importe quel risque, y compris les maladies. Mais en France, le texte a été mal interprété, preuve en est de l'arrêt Garcia (1996), sur un travailleur indépendant français qui refusait de payer ses cotisations sociales. Le tribunal a estimé que les organismes de sécurité sociales étaient en dehors du champs d'application de la directive 92/49. Donc, en France, tout le monde doit être en concurrence, sauf les organismes publics, ce qui est une inter-

prétation fallacieuse du texte. Bruxelles accepte seulement depuis 2017 que la Sécurité sociale ne soit pas soumise à la concurrence en matière d'assurance maladie.

Cet important monopole public conduit à la ruine.

#### Jusqu'où?

Jusqu'à la ruine économique, et peut-être encore plus grave, jusqu'à la ruine morale

Ruine économique : un monopole public n'a pas de comptes à rendre, même pas à la Cour des comptes. Il est impossible économiquement de contrôler le fonctionnement de ces monopoles publics. Il est possible de comparer avec ce qui se passe à l'étranger, mais ces monopoles rendant tellement service aux Français, pourquoi leur demander des comptes ? Le monopole public ne peut pas faire faillite, il y aura toujours quelqu'un pour payer (i.e. le contribuable). Cette ruine est à cheval entre l'économie et la morale.

Ruine morale : quand la loi du profit régit les choses, on sait qu'il y a des gens qui contrôlent et qu'il y a une gouvernance d'entreprise. On sait également si une entreprise fonctionne ou non de manière correcte parce qu'il y a une possibilité d'avoir des comptes-rendus, d'avoir des actionnaires qui sont exigeants, qui sont désireux d'avoir du profit. Bref, c'est la marche au profit. Mais cette dernière permet à l'entreprise d'embaucher, de créer et d'investir, et c'est aussi la marque d'une bonne gestion. Le monopole public donne une impression d'irresponsabilité. Dans Les Harmonies économiques (1850), sur l'évolution des sociétés de secours mutuels, qui s'étaient créées dans les Landes, Bastiat écrit : « Supposez que le gouvernement intervienne. Il est aisé de deviner le rôle qu'il s'attribuera. Son premier soin sera de s'emparer de toutes ces caisses sous prétexte de les centraliser; et pour colorer cette entreprise, il promettra de les grossir avec des ressources prises sur le contribuable car, dira-t-il, n'est-il pas bien naturel et bien juste que l'État contribue à une œuvre si grande, si généreuse, si philanthropique, harmonieuse et humanitaire? Ensuite, sous prétexte d'unité, de solidarité (que sais-je ?), il s'avisera de fondre toutes les associations en une seule soumise à un règlement uniforme. Mais, je le demande, que sera devenue la moralité de l'institution quand sa caisse sera alimentée par l'impôt ; quand nul, si ce n'est quelque bureaucrate, n'aura intérêt à défendre le fonds commun ; quand chacun, au lieu de se faire un devoir de prévenir les abus, se fera un plaisir de les favoriser ; quand aura cessé toute surveillance mutuelle, et que feindre une maladie ne sera autre chose que jouer un bon tour au gouvernement? » Il continue sa description et conclue ainsi : « Mais alors, on s'apercevra qu'on est réduit à compter avec une population qui ne sait plus agir par elle-même, qui attend tout d'un ministre ou d'un préfet, même la subsistance, et dont les idées sont perverties au point d'avoir perdu jusqu'à la notion du Droit, de la Propriété, de la Liberté et de la Justice. ». Un monopole public ne peut déboucher que sur l'irresponsabilité

et l'indignité, et c'est très grave d'un point de vue moral que d'asservir la population. L'assistance détruit la conscience, détruit le mérite. D'un point de vue moral, cela peut aussi aller vers la tricherie : la tricherie morale, sous forme de privilèges (lois particulières pour les gens des monopoles publics), mais aussi la corruption (plus il y a de services publics dans un pays, plus il y a de corruption), le clientélisme etc.

Jusqu'à quand?

Les bénéficiaires du système espèrent que cela durera longtemps. Mais ils sont menacés de l'extérieur, car la concurrence, qu'on le veuille ou pas, est une exigence permanente. La concurrence est un magnifique processus de découverte, qui amène continuellement dans de nouvelles directions dans un souci de se démarquer des autres. Selon Adam Smith, le marché est un regard sur les autres. Il n'y a rien de plus solidaire que le marché. Ce n'est pas le triomphe de l'égoïsme. Il faut s'aligner sur les meilleurs.

Il faut aussi que les citoyens prennent conscience du danger que représentent les différents monopoles. Le monopole a pour conséquence la fuite des capitaux mais aussi la fuite des jeunes à l'étranger, ce qui est dramatique. Le pays vieillit et désespère les jeunes qui vont chercher ailleurs ce que leur pays ne peut leur offrir.

Il faut aller vers la reconquête libérale. Il faut faire la pédagogie du libéralisme. D'abord, ne pas se focaliser sans cesse sur le socialisme, quitte à en oublier de proposer les alternatives. De nombreux pièges sont à éviter : la compromission, en créant un libéralisme social, progressif etc. Nous nous battons pour la liberté parce que nous avons des principes : dignité personnelle, subsidiarité, égalité dans la possibilité de progresser dans l'échelle sociale. Notre libéralisme n'est pas qu'utilitaire. Il faut montrer aux gens qu'ils peuvent changer leur vie en étant des partisans de la liberté. En arrivant à cette reconquête, nous en aurons fini avec les gaspillages, les corruptions, les privilèges, bref avec les monopoles publics.

### Compte rendu de l'Assemblée générale ordinaire du 17 mars 2018

## 1. Rapport moral 2017 du président M. de Casanove :

Les activités du Cercles se sont maintenues à la même fréquence qu'en 2016 avec 3 dîners débat et le 8ème Weekend de la Liberté.

#### Les dîners débat :

Nous avons organisé 3 dîners débats :

- Le samedi 4 mars 2017 Monsieur Jean Monneret sur le thème « *Les chrétiens devant l'islam, les leçons de l'histoire* »,
- Le samedi 10 juin 2017 Monsieur Jean de Kervasdoué, sur le thème «*Ils croient que la nature est bonne* »
- Le samedi 9 décembre Monsieur Bertrand Allamel sur le thème
- « L'État doit-il subventionner les arts ?».

#### Le Weekend de la Liberté :

- Du 22 septembre 2017 au 24 septembre 2017. le Cercle a organisé le 8ème Weekend de la Liberté sur le thème : « Les 100 jours sous le regard de Frédéric Bastiat. Laissez-faire ou se laisser faire »

La fréquentation des dîners débats a été habituelle pour les 2 premiers, plus faible pour le dernier. Celle du WEL a connu une progression spectaculaire +33% par rapport au précédent. Malheureusement nous avons eu un découvert malgré nos premier dons en bitcoins. Il faut savoir que cette année nous n'avons pas eu de don exceptionnel comme celui de 1000 euros en 2016.

#### Les Journées du Patrimoine :

Gérard Dupuy, Secrétaire Général du Cercle Frédéric Bastiat, a organisé une conférence à Bayonne au Musée Basque. Cette conférence avait été relayée par l'Association des amis du Musée Basque. Elle a fait salle comble ce qui est très bien. Un des assistant venait même de Pampelune! Le thème de l'intervention était « Les années d'apprentissage à Bayonne de Frédéric Bastiat (1801-1850) » par Madeleine DUPOUY, Docteur en Histoire.

#### L'université de Bayonne :

Il n'y a pas eu de conférence en 2017 puisque il a été convenu avec la faculté que la fréquence serait de une fois tous les deux ans.

#### Lycées:

En 2017 il n'y a pas eu de conférence dans les Lycées.

#### Internet:

Le nouveau site sera bientôt opérationnel. Notre chaîne Youtube enregistre régulièrement de nouveaux abonnés. Notre page Facebook suscite toujours des mentions « j'aime ». Notre groupe Facebook augmente aussi.

#### Les reçus fiscaux :

2017 est la 4ème année où le Cercle a émis des reçus fiscaux pour les dons à partir de 100 euros. En cas de litige avec l'administration fiscale le donateur ne sera pas pénalisé. Le Cercle quant à lui doit avoir en provision 25% du montant des dons des trois dernières années comme l'avait conseillé Maître Devic.

#### Le bulletin de liaison « Lumières landaises » :

Il est toujours apprécié. Trimestriel, il diffuse sur papier des idées libérales et en particulier de celles de Frédéric Bastiat. Il fait référence. Il donne une bonne image du Cercle et contribue à son rayonnement. La forme papier est indispensable pour toutes les personnes qui n'ont pas internet ou qui aiment le contact et le parfum du papier. Il est disponible sur notre site au format PDF. Le coût n'a pas changé : environ 5 euros par numéro port compris.

Il est distribué sous forme papier aux adhérents qui le souhaitent et aux abonnés. Le Cercle envoie plusieurs exemplaires de courtoisie par exemple à des associations amies, à des journalistes et à diverses rédactions, à l'Université de Bayonne, aux services culturels des villes de Bayonne et Mont de Marsan, aux CCI.

Le fichier du Cercle comprend presque 1000 personnes. Comme l'a souhaité l'AG de 2016 la distribution du bulletin papier a diminué. Le dernier bulletin a été distribué à 285 exemplaires. La diffusion n'est pas automatique, il faut être membre du Cercle ou abonné.

Il est essentiel que davantage de personnes adhèrent ou s'abonnent. D'où la mission pour chaque membre du Cercle de convaincre le plus de personnes possible et pour les sympathisant d'adhérer, de faire un don ou de s'abonner. Le Cercle ne reçoit aucune subvention pour garder son indépendance et sa liberté. Ce sont les cotisations et les dons qui nous permettent de faire tourner le Cercle. Grâce à eux nous pouvons maintenir des prix intéressants pour nos prestations, nous développer dans la mesure du possible et continuer à diffuser la pensée de Bastiat.

#### Les vidéos :

Toujours grâce à Lydéric Dussans le Cercle met en ligne petit à petit sur Youtube les vidéos des conférence données indépendamment ou lors des dîners débat et des Weekends de la Liberté. Nous en sommes à 72 vidéos en ligne. Il est important de vous abonner et de faire abonner à nos vidéos. L'abonnement est gratuit et contribue au retentissement du Cercle et à la diffusion des idées de Bastiat.

Ce rapport est adopté à l'unanimité

## 2. Rapport financier par M<sup>me</sup> Françoise Couture trésorière du Cercle :

#### Recettes 2017:

Cotisations et dons : 6075 € Dîners débats : 4445 €

WEL: 15852,5 € (Dont 1586 € de dons pour le WEL)

Autres ; 113,81 €

Total recettes 26486,31 €

Nous constatons un diminution du montant des adhésions.

#### Dépenses :

Dîners débats : 10074,22 € WEL8 : 16667,04 €

Divers 2482,41 € (Frais, assurances, banque, papeterie...)

Total dépenses : 29223,67 €

Déficit 2737,36 €

En 2017 en tenant compte des dons afférents à cette manifestation le WEL a dégagé un déficit de 814,54 €

Soldes au 02/01/2018 : Livret A : 12168,2  $\in$  Compte courant : 586,81  $\in$  Compte sur livret 67,03  $\in$ 

Rapport adopté à l'unanimité.

#### 3. Adhésion 2018

Il est proposé le maintien des cotisations à leur montant actuel soit 30  $\in$  par famille pour l'adhésion simple, 50  $\in$  adhésion de soutien et 100  $\in$  adhésion bienfaiteur.

Adopté à l'unanimité

#### 4. Le Cercle en 2018

#### Déduction fiscale

Après discussion l'AG décide de poursuivre la délivrance de reçus fiscaux Adopté à l'unanimité

#### **Prochaines manifestations**

Le 9 juin dîner débat sur l'Afrique par Jean-Paul Gourevitch : « Le 21<sup>ème</sup> siècle sera t-il le siècle de l'Afrique » Hôtel Sourcéo accueil 19h30.

Le prochain WEL est prévu du 21 au 23 septembre 2018. Sont thème sera « De la richesse des nations » le titre devrait être « Considérations sur la nature et les causes de la richesse des nations. » Il fait référence à Adam Smith. La nature et les causes sont bien connues aujourd'hui : les racines culturelles et religieuses, le savoir et sa transmission, l'innovation et la création, l'éthique et la justice, l'État limité, des finances publiques saines, la liberté économique, la concurrence et le libre choix, les Droits naturels respectés et protégés, l'absence de spoliation légale, la spécialisation des métiers, le libre échange, la Responsabilité individuelle, la liberté d'expression etc...

Il y aura 7 conférences en journée et 2 dîners débats. Vous rencontrez des conférenciers jeunes et talentueux qui ne sont encore jamais venus au Cercle. Il y aura toujours une foire aux livres, des entretiens vidéos, des moments de « respiration » avec balnéo pour ceux qui le souhaiteraient

Ce seront de nouveaux conférenciers dont beaucoup ne sont encore jamais intervenus devant le Cercle.

Adopté à l'unanimité

#### Université de Bayonne et établissements scolaires

Si le Cercle est sollicité il répondra volontiers à la demande. A ce propos Monsieur Thierry Foucart travaille à réunir un pool de conférenciers pouvant donner des conférences au nom du Cercle.

Adopté à l'unanimité

#### Journées du Patrimoine 2018

Le Cercle participera comme chaque année aux Journées du Patrimoine de la ville de Bayonne. Pour le Cercle cette manifestation est organisée par M. Gérard Dupuy. Les 35<sup>èmes</sup> Journées Européennes du Patrimoine auront lieu 15 et 16 septembre 2018. Le thème retenu en 2018 est «L'art du partage» lieu : probablement le Musée Basque.

Adopté à l'unanimité

#### Campagne adhésions et dons :

Le Cercle est à la croisée des chemins. Nous avons perdu quelques adhérents. Si le WEL 2017 a connu une très bonne fréquentation et une belle augmentation par rapport à 2016, nos dîners débats ont une assistance qui stagne voire baisse.

Augmenter le nombre d'adhérents en 2018 est vital pour le Cercle C'est pourquoi il est nécessaire de muscler notre communication en y consacrant un budget significatif. La communication doit être développée tant dans le milieu traditionnel (porte à porte et bouche à oreille) que dans le numérique, le web et les réseaux sociaux. Sont évoqués l'achat de fichiers de personnes qui donnent ou la possibilité de « booster » nos publications sur Facebook . Il est demandé à tous de relayer nos messages sur les réseaux sociaux et de porter notre message et nos invitations aux proches, amis, entourage.

Adopté à l'unanimité

#### 5 Renouvellement du CA:

Il est souhaitable que les missions suivantes puissent être remplies : Représenter le Cercle à l'extérieur

Définir une stratégie, une feuille de route, des objectifs,

S'occuper de la communication : site, chaîne Youtube, lettre internet,

« newsletter », bulletin de liaison, réseaux sociaux

Créer et entretenir le lien avec les médias,

Recueillir les informations : lire, visionner, écouter et répondre

Diffuser la philosophie de Bastiat : donner des conférences, écrire des articles, tourner des vidéos, les diffuser,

Organiser les événements : Dîners Débat, WEL, conférences (trouver les dates, les conférenciers, la logistique, les relances etc...)

Suite à l'appel à candidature, le président informe l'Assemblée que

2 personnes se sont faites connaître pour aider la Cercle sans faire partie du CA. Il s'agit de M. Gilles Della Guardia et de M. Damien Theilliers

M. Philippe de Berne Lagarde accepte de rentrer au CA

Il n'a reçu aucune candidature pour le poste de Président.

Il n'a reçu aucune démission.

Il interroge l'Assemblée sur une candidature de dernière minute qui ne vient pas.

#### Il précise que :

M. et M<sup>me</sup> Couture ont informé le président de leur désir de faire une année supplémentaire et de quitter le bureau en 2019 après 29 ans de bons et loyaux services.

Lui même cherche un successeur au poste de président (il est prêt travailler en binôme et à former un successeur) parce qu'il faut préparer la relève et qu'il n'a pas vocation d'être président à vie.

Faute de relève le Cercle peut disparaître. Donc il faut anticiper.

Le président propose l'élection de M. de Berne Lagarde au CA, la reconduction des autres membres du conseil d'administration et la reconduction du Bureau.

Sont reconduits:

Président : Patrick de Casanove, Vice Président : Philippe Couture, Trésorière : Françoise Couture, Secrétaire Général : Gérard Dupuy

Membres : Diana Dupuy, Vincent Ginocchio, Alain Mathieu, Philippe de Berne Lagarde..

Chaque personne est élue à l'unanimité

L'Assemblée générale décide la création d'une Commission événements et organisation :

Gérard Dupuy, Philippe de Berne-Lagarde, Michel Boyer Chammard. En Appui Damien Theilliers.

#### Le président rappelle que :

Les personnes désireuses de s'investir pour défendre les Droits naturels individuels, (Liberté, Propriété, Personnalité), combattre pour un État réduit à ses fonctions régaliennes, diffuser la pensée de Bastiat, en particulier auprès des jeunes générations, et mettre fin à la *spoliation légale* peuvent de se faire connaître sur **cercle.bastiat@gmail.com** tout au long de l'année.

#### **6 Questions diverses:**

Il n'y a pas de questions diverses l'Assemblée Générale est levée à 19h30

#### **AGENDA:**

Du 21 au 23 septembre 2018 aura lieu le 9ème Weekend de la Liberté

Sont thème sera « De la richesse des nations » le titre devrait être « Considérations sur la nature et les causes de la richesse des nations. » Il fait référence à Adam Smith. La nature et les causes sont bien connues aujourd'hui : les racines culturelles et religieuses, le savoir et sa transmission, l'innovation et la création, l'éthique et la justice, l'État limité, des finances publiques saines, la liberté économique, la concurrence et le libre choix, les Droits naturels respectés et protégés, l'absence de spoliation légale, la spécialisation des métiers, le libre échange, la Responsabilité individuelle, la liberté d'expression etc...

Il y aura 7 conférences en journée et 2 dîners débats. Vous rencontrez plusieurs conférenciers qui nous font le plaisir de venir pour la première fois au Cercle Frédéric Bastiat. Tous les intervenants traiteront de thème originaux et passionnants, bien loin du « convenu » habituel. Il y aura toujours une foire aux livres, des entretiens vidéos, des moments de « respiration », avec balnéo pour ceux qui le souhaiteraient.

#### À LIRE:

« La Méditerranée: Conquête, puissance, déclin » par Jean-Paul Gourevitch. Éditions Desclée de Brouwer

Depuis trois mille ans, la Méditerranée a fasciné les conquérants et tous ceux qui rêvent d'en faire un lac intérieur de paix et de prospérité.Ulysse, les Romains, Justinien, les chevaliers francs, Saladin, les Vénitiens, Soliman le Magnifique, Barberousse le pirate, Bonaparte et sa folle expédition d'Égypte, l'Europe colonisatrice, Hitler et son plan B, Nasser, les défenseurs de l'Union pour la Méditerranée, tous ont rêvé de s'emparer de la Méditerranée et de la dominer. Sans oublier les migrants qui rêvent de la traverser, les islamistes qui veulent voir triompher leur idéologie, les amoureux de ses rivages, de ses ports et de ses îles. Aucun n'a pu définitivement la soumettre.

Dans cet essai qui se lit comme un roman, l'auteur nous convie à un périple autour d'une mer éternelle qui, dans un monde de menaces, réveille les désirs et incarne l'espoir.

Jean-Paul Gourévitch, docteur en sciences de l'information et de la communication est consultant international sur l'Afrique, les migrations et l'islamisme radical. Il est l'auteur (inclassable) de nombreux ouvrages très divers : essais, romans, biographies, beaux livres, ouvrages pour la jeunesse et sur la littérature de jeunesse.

## Présentation de l'Afrique en quelques chiffres.

Nous sommes séparés de l'Afrique par la Méditerranée. L'Afrique compte 54 pays aux profils et performances économiques très différents. Une partie significative de la population de notre pays a une origine africaine. En France parler de l'Afrique aujourd'hui se fait souvent dans un climat passionnel. On ne peut se pencher sur le sujet sans que soit évoquée la colonisation, qu'il est politiquement correct de présenter comme néfaste pour ce continent. Puis vient le « pillage » de l'Afrique par des puissances

extérieures. L'Afrique reste donc un sujet sensible et générateur d'émotions. Pour avoir une idée plus objective de la situation voici quelques données chiffrées.

Commençons par la liberté économique étudiée par Heritage Foudation. La Liberté économique ne quantifie pas seulement « l'économie » au sens usuel, mais aussi la capacité des individus à choisir librement leur vie. Les pays économiquement libres ont un indice de liberté économique d'au moins 80, les pays plutôt économiquement libres s'étagent entre 70 et 79,9, les pays modérément libres économiquement se classent entre 60 et 69,9. La France est 71ème mondial avec une note de 63,9. Selon l'Index of economic freedom 2018 les pays africains les plus libres sont l'Île Maurice 21 ème mondial avec 75,1, le Botswana 35 ème avec 69,9 et le Rwanda 39ème avec 69,1. L'Afrique du Sud 77ème avec 63, le Maroc 86ème avec 61,9 ont des niveaux proches de la France.1

Considérons maintenant le PIB. En 2016 le premier pays africain et 27ème mondial est le Nigeria avec 404,65 milliards \$, puis l'Égypte 32ème avec 332,79 milliards \$ et l'Afrique du Sud 40ème avec 295,46 milliards \$,2 En 2016 le PIB de l'Afrique du Nord et du Moyen Orient était de 3144, 8 milliards \$, celui de l'Afrique Subsaharienne de 1512,9 milliards \$,3 Le PIB de la France en 2016 se montait à 2465 milliards \$.

Voyons la croissance « Dans l'édition 2018 de leur publication phare, les économistes de la BAD (Banque Africaine de Développement) tablent sur une croissance du Produit intérieur brut de l'Afrique de 4,1% pour l'année en cours. Elle était tombée à 3,6% en 2017 et 2,2% en 2016. Les prévisions de l'institution panafricaine se révèlent être nettement supérieures aux projections plus prudentes de la Banque mondiale qui, elle, prévoit une croissance moyenne de 3,2% pour le continent pour 2018. »4 6 des 10 pays à la plus forte croissance en 2018 sont africains : le Ghana : 8,3%, l' Éthiopie : 8,2%, la Côte d'ivoire : 7,2%, Djibouti : 7%, le Sénagal : 6,9%, la Tanzani : 6,8%<sup>5</sup>

Regardons la corruption selon le Rapport 2017 de Transparency International. « Dans son classement, l'Afrique subsaharienne avec un score moyen de 32 a été considérée comme la moins performante en matière de lutte contre la corruption. (...). En Afrique, le Botswana vient en tête. Il occupe le 34ème rang mondial avec 61 au score. Suivent les Seychelles, le Cap-Vert, le Rwanda et la Namibie. Au bas de l'échelle se trouvent les deux Soudan et la Somalie. Ces trois pays sont les plus corrompus du monde. »6. Pour info la France est 23ème sur 180 avec un score de 70/1007

Penchons nous sur les religions. Sur l'ensemble de l'Afrique il y a à peu près autant de chrétiens que de musulmans. Les chrétiens ont quasiment disparu d'Afrique du Nord.

Examinons la démographie. « Comptant 1,2 milliard d'habitants en 2017, le continent devrait avoisiner les 2,5 milliards en 2050. Sa population « pourrait quadrupler pour atteindre 4,4 milliards en 2100, ceci, malgré le sida ». Alors qu'un homme sur six vit aujourd'hui en Afrique, plus d'un sur trois y vivrait dans un siècle. »8

Terminons par les conflits. Quand on regarde une carte des conflits dans

- 1 https://www.heritage.org/index/ranking
- 2 https://planificateur.a-contresens.net/afrique/classement\_par\_pays/PIB-AF.html 3 - https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/NY.GDP.MKTP.CD?locations=
- ZG-ZA-ZF-ZQ-XQ 4 - http://www.rfi.fr/afrique/20180205-perspectives-economiques-afrique-2018-
- croissance-investissement-union-africaine
- 5 https://www.courrierinternational.com/article/6-des-10-pays-la-plus-forte-croissance-en-2018-sont-africains
- 6 https://apr-news.fr/fr/actualites/corruption-classement-des-54-pays-africains
- 7 https://www.transparency.org/country/FRA
- 8 http://www.lemonde.fr/demographie/article/2017/09/20/la-population-de-lafrique-devrait-doubler-d-ici-2050-quadrupler-d-ici-2100\_5188094\_1652705.html

le monde<sup>9</sup> : l'immense majorité a lieu en Afrique et en Asie. Pour n'en citer que quelques conflits africains : conflits au Sahel et dans le bassin du Tchad, en République démocratique du Congo, au Soudan du Sud, en Libye, en Égypte au Sinaï, en Somalie. Nous n'oublierons pas l'Afrique du Sud où les fermiers Blancs sont massacrés dans l'indifférence générale.

La France et l'Europe sont concernées par la situation africaine et son évolution. Certains points sont particulièrement aigus : démographie, islam, conflits. La France est-elle prête ? Appréhende t-elle correctement les problèmes ? Jean-Paul Gourevitch nous fera part de ses analyse, nous fera partager ses connaissances et donnera un éclairage récent sur l'Afrique et ses relations avec le « Vieux continent ». Venez assister à sa conférence.

> 19/04/2018 Patrick de Casanove Président du Cercle Frédéric Bastiat

« C'est justement ce caractère spécial, d'avoir pour auxiliaire obligé la force, qui doit nous en révéler l'étendue et les limites. Je dis: « Le gouvernement n'agit que par l'intervention de la force, donc son action n'est légitime que là où l'intervention de la force est elle-même légitime. »

Or, quand la force intervient légitimement, ce n'est pas pour sacrifier la liberté, mais pour la faire respecter

Dans quel cas l'emploi de la force est-il légitime? Il y en a un, et je crois qu'il n'y en a qu'un: le cas de légitime défense. S'il en est ainsi, la raison d'être des gouvernements est trouvée, ainsi que leur limite rationnelle.

Le droit de celui dont on attaque la liberté, ou, ce qui revient au même, la propriété, les facultés, le travail, est de les défendre même par la force; et c'est ce que font tous les hommes, partout et toujours quand ils le peuvent.

De là découle, pour un nombre d'hommes quelconque, le droit de se concerter, de s'associer, pour défendre, même par la force commune, les libertés et les propriétés individuelles.

Si un droit n'existe dans aucun des individus dont, pour abréger, on nomme l'ensemble une nation, comment existerait-il dans la nation? Comment existerait-il surtout dans cette fraction de la nation qui n'a que des droits délégués, dans le gouvernement? Comment les individus peuvent-ils déléguer des droits qu'ils n'ont pas?

En principe, il suffit que le gouvernement ait pour instrument nécessaire la force pour que nous sachions enfin quels sont les services privés qui peuvent être légitimement convertis en services publics. Ce sont ceux qui ont pour objet le maintien de toutes les libertés, de toutes les propriétés, de tous les droits individuels, la prévention des délits et des crimes, en un mot, tout ce qui concerne la sécurité publique. » Services privés, service public.

<sup>9 -</sup> https://www.google.com/search?q=carte+des+pays+en+guerre+2016&safe=a ctive&client=firefox-b&tbm=isch&source=iu&ictx=1&fir=YTKJmNsZ5brXCM%253 A%252C5EdlgK-DphqJXM%252C\_&usg=\_\_0kMlcmvRoN8\_RUBeR-ukZK67Wi8 %3D&sa=X&ved=0ahUKEwiX7rPcpMTaAhWJCuwKHRc0BHsQ9QEIMDAD#imgr c=YTKJmNsZ5brXCM

# mp. castav - aire/l'ado

### Le Cercle Frédéric Bastiat

#### Serait honoré par votre participation au dîner débat qui aura lieu

### Le samedi 9 juin à 19h30 A l'hôtel Sourcéo, à Saint-Paul-Lès-Dax

Le dîner débat sera animé par

Monsieur Jean-Paul Gourevitch

sur le thème

## « LE XXIEME SIÈCLE SERA-T- IL LE SIÈCLE DE L'AFRIQUE ? »

PRIÈRE DE VOUS INSCRIRE DÈS QUE POSSIBLE EN UTILISANT LE BULLETIN RÉPONSE CI-JOINT

C'est dans ce continent peuplé aujourd'hui de 1,25 milliard d'habitants, mais dont le nombre pourrait doubler d'ici 2050, que se joue probablement l'avenir de notre civilisation. La croissance démographique restant supérieure à la croissance économique, même si l'on tient compte du poids de l'économie informelle, l'Afrique risque de ne pouvoir nourrir tous ses enfants ni leur fournir un emploi, ne leur laissant le choix qu'entre la misère et l'exil.

Pourtant le continent ne manque pas d'atouts : la richesse de ses matières premières, la diversité des paysages, l'hospitalité de ses habitants, la jeunesse de sa population et sa capacité de savoir-faire et de débrouille. En même temps elle est confrontée à des défis redoutables.

Le co-développement qui devait être la panacée pour que les lions africains sortent de leur tanière s'avère un vivier pour l'émigration des forces vives du continent qui pénalise aussi bien les pays d'origine que les pays d'accueil. Le réchauffement climatique avec ses corollaires, la désertification, la déforestation et l'érosion des côtes fait peser une menace environnementale qui livre le continent aux appétits

d'investisseurs et de pollueurs sans scrupule. L'exode des ruraux vers les villes déstructure les sociétés traditionnelles et favorise le développement anarchique de mégapoles qui peinent à gérer des problèmes de voirie, de transport, et d'urbanisation. La transition démographique qui touche aujourd'hui le Maghreb n'a pas fait sentir ses effets dans l'Afrique subsaharienne francophone. L'État de Droit n'existe à peu près nulle

part. La corruption est loin d'avoir disparu. L'insécurité dans les villes est permanente.

L'islamisme radical est en pleine efflorescence.

Malgré l'intervention des diasporas, le poids des transferts de fonds et de l'aide au développement, les flux migratoires externes ne cessent de s'amplifier alors que les flux migratoires internes régressent. Peu de pays africains offrent en effet une sécurité alimentaire, militaire, politique et sanitaire à ceux qui ont décidé de quitter leur pays.

Jean-Paul Gourévitch a passé vingt-cinq ans en Afrique comme consultant international dans le cadre du développement solidaire. Il vous présentera sans langue de bois un état des lieux, documenté et précis, et les divers scénarios possibles pour les relations entre l'Afrique et une France où résident aujourd'hui plus de 6 millions de personnes d'origine maghrébine et d'Afrique subsaharienne.

Il est consultant international, spécialiste de l'Afrique, des migrations et de l'islam radical. Ses principaux ouvrages sont sur le sujet sont : *Les véritables enjeux des migrations* (Éditions du Rocher) une synthèse des débats sur l'immigration et l'expatriation confrontés à la position des partis et associations impliqués. Son dernier ouvrage : La Méditerranée : *conquête, puissance, déclin* (Desclée de Brouwer avril 2018). Desclée de Brouwer.

Il est, pour l'association Solidarité Internationale, le coordinateur scientifique de l'exposition sur « La caravane de la Mémoire » qui a obtenu le label de la mission du centenaire de la guerre 14-18 et tourne dans toute la France jusqu'en novembre 2018. L'ouvrage sur l'histoire des tirailleurs sénégalais qui la prolonge devrait sortir au premier semestre 2018

On peut le retrouver sur son site : www.leplaisir.net

Ci-joint le bulletin d'inscription.

Pour tout renseignement complémentaire, www.bastiat.net.

Pour contacter le Cercle : cercle.bastiat@gmail.com ou au 05 59 45 36 47.

Pour devenir membre du cercle, il suffit d'envoyer à Mme Françoise Couture, Trésorière du Cercle Frédéric Bastiat, 86 route de Samadet, 40320 Geaune, un chèque de 30 € par famille pour l'adhésion simple et 50 € pour l'adhésion de soutien, 100 € adhésion de soutien à l'ordre du Cercle Frédéric Bastiat. On peut aussi s'inscrire par e-mail. Les modalités (très simples) sont indiquées sur le site Internet du Cercle, www.bastiat.net.